

ASSOCIATION PAYSAGE GRUYERE-VEVEYSE

7^{ème} ASSEMBLEE ANNUELLE - 9 MARS 2022 Procès-verbal de l'assemblée

Comité: Mikaël Chassot, Gaétan Chollet, Auguste Dupasquier, Vincent Maudonnet, Luc Merian, Patrice Papaux

Secrétaire: Luciane Lapierre

Lieu: Auberge de l'Hôtel de Ville, Semsales

Heure: 19h30

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 mars 2020 à Echarlens
3. Rapport du président et informations sur le rapport final
4. Comptes 2020
5. Comptes 2021
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Approbation des comptes
8. Budget 2022
9. Approbation du budget
10. Elections statutaires : membres du comité et vérificateurs des comptes
11. Mode de convocation de l'assemblée générale
12. Divers

1. Accueil et salutations

Auguste Dupasquier souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence. Il remercie particulièrement M. Vincent Alleman (VA) de Grangeneuve, section agriculture pour sa présence. AD demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour ; ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

Jérôme Dunand est nommé comme scrutateur.

2. Approbation du PV de l'assemblée du 11 mars 2020

A. Dupasquier demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du procès-verbal qui était disponible sur le site de l'UPF. Ce n'est pas le cas. AD demande à l'assemblée d'approuver le PV par main levée.

Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du président et informations sur le rapport final

L'année 2022 correspond à la fin de la première période de 8 ans de l'Association. Un rapport final est exigé par l'OFAG. Il doit être rendu au 31 octobre 2022.

L'AG de l'année 2021 a été renvoyée par le comité à l'unanimité en raison de la situation sanitaire et du peu d'activité de l'Association. Cette décision n'amène pas de remarque de la part des membres présents.

La table ronde du SAgrI a eu lieu le 20 avril 2021 par visioconférence.

ASSOCIATION PAYSAGE GRUYERE-VEVEYSE

Table ronde

Les participations aux projets QP restent stables. Quatre-vingt-cinq pourcent des exploitations participent aux projets ainsi que 95% des estivages. En 2020, le plafonnement des paiements directs CQP s'élève à 63.4%, en baisse de 2.2% par rapport à l'année précédente. L'enveloppe cantonale reste stable avec 12,2 millions de francs pour le Canton de Fribourg. Le canton a contrôlé toutes les exploitations participant au projet et, bien qu'il y ait moins de contrôle à l'avenir, 10% des exploitations seront contrôlées aléatoirement.

Rapport final

Les exigences de l'OFAG ont diminué depuis le début du projet. Actuellement, seul un rapport d'une vingtaine de pages est demandé. Pour permettre l'évaluation de la perception des mesures par la population et par les membres, des questionnaires spécifiques doivent être distribués.

Le comité a demandé une offre à l'UPF pour la rédaction. Elle s'élève à un montant de Fr. 22'045. Le comité a accepté cette offre lors de sa réunion du 11 novembre 2021. **A. Dupasquier** demande si cette décision amène des questions. Ce n'est pas le cas, la rédaction du rapport final est confiée à l'UPF.

Questionnaires

Deux types de questionnaires ont été envoyés ; un pour les membres et un pour le public. Ce dernier a été envoyé aux administrations communales, conseillers communaux et généraux, à différentes ONG présentes dans le périmètre (Loisirs pour tous, ateliers jeunesse), aux architectes, aux professions en rapport avec la nature (forestiers, chasseurs,..) et aux écoles supérieures. Actuellement 55 membres ont répondu ainsi que 46 personnes. **A. Dupasquier** rappelle à tous l'importance de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire que chacun a reçu par mail.

4. Comptes 2020

L. Lapierre, secrétaire-comptable de l'Association, présente les comptes. L'exercice 2020 boucle sur un bénéfice de Fr. 4'701, pour un total des produits et des charges de Fr. 15'459. Les finances de l'association sont saines avec un bilan positif de Fr. 56'650. Les frais de gestion de l'UPF s'élèvent à Fr. 6'627 et les cotisations à Fr. 5'457. Il s'agit de quelques nouveaux membres et de la facturation des estivages de 2016 à 2020. Le bénéfice reporté mis en réserve pour la totalité du projet s'élève à Fr. 45'230 et le capital à Fr. 6'619.

5. Comptes 2021

L'exercice 2021 boucle sur un bénéfice de Fr. 1'999, pour un total de produits et de charges de Fr. 7'610. Les frais de gestion par l'UPF se montent à Fr. 2'027 et les cotisations d'entrée à Fr. 3'614. Le montant des cotisations n'étant pas très élevé, Fr. 3'994 ont été prélevés à la réserve pour équilibrer les comptes. Le bilan au 31 décembre s'élève à Fr. 53'729. Un montant de Fr. 1'200 a été versé par l'Association pour soutenir l'UPF dans ses démarches contre les initiatives dites « phyto extrêmes ».

La lecture des comptes n'amène pas de question particulière.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

A. Dupasquier passe la parole à **Nicolas Chappuis** pour le rapport des vérificateurs. Les comptes ont été vérifiés par sondage, toutes les pièces justificatives ont été fournies. Les vérificateurs invitent l'assemblée à accepter les comptes tels que présentés.

ASSOCIATION PAYSAGE GRUYERE-VEVEYSE

7. Approbation des comptes

Les comptes 2020 et 2021 sont approuvés à l'unanimité avec remerciements à la comptable.

8. Budget 2022

Le budget 2022 inclut le rapport final pour une somme de Fr. 25'000. La dissolution de la réserve pour un montant de Fr. 35'000 est prévue. L'exercice termine avec un bénéfice estimé de Fr. 3'152 pour un total de produits et de charges de Fr. 36'002.

9. Approbation du budget

Le budget est approuvé à l'unanimité.

10. Elections statutaires

Les 6 membres actuels du comité ont accepté de poursuivre leur mandat jusqu'à la fin de l'année 2025.

A. Dupasquier conserve la présidence et **G. Chollet** la vice-présidence. L'Association peut également compter sur **L. Lapierre** pour assurer le secrétariat et la comptabilité. La composition du comité est approuvée à l'unanimité par acclamations.

Les vérificateurs des comptes ainsi que le suppléant n'ayant fonctionné que 2 ans suite à des changements pendant la période, le comité leur a demandé de poursuivre leur mandat, ce qu'ils ont accepté. Les vérificateurs de l'Association sont **Samuel Barras** et **Nicolas Chappuis**. **Fabien Thürler** officie comme vérificateur suppléant. L'AG approuve la continuité à l'unanimité.

11. Mode de convocation

Le comité a réfléchi au coût des envois des convocations par la poste. Environ Fr. 800 sont dédiés chaque année à cet effet. Les statuts mentionnent que la convocation doit être faite individuellement 10 jours avant l'AG. Les envois par mail satisfont à ces exigences d'après **Martina Stöckli**, la juriste de l'UPF. Le comité propose donc à l'assemblée d'envoyer dorénavant les convocations par mail, considérant que chaque exploitant doit avoir une adresse mail valide pour Gelan. La convocation continuera d'être envoyée par courrier pour ceux qui n'ont pas d'adresse mail. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A partir de 2023, les convocations à l'AG seront envoyées par e-mail.

12. Divers

Le projet continue de manière identique jusqu'à l'acceptation de la nouvelle PA 22+. Un rapport n'est pas exigé à la fin de la prolongation. Les mesures pourront être modifiées ou supprimées en 2023. **V. Allemann** indique que les contrats seront mis à jour automatiquement à ce moment là. Les exploitants pourront mettre à jour leurs mesures directement dans Gelan. Grangeneuve informera chacun par e-mail.

Q : Que se passera-t-il après 2025 ?

VA : Pour l'instant rien n'est arrêté, mais des stratégies agricoles régionales (SAR) qui regrouperaient la qualité du paysage, les réseaux et d'autres aspects environnementaux pourraient voir le jour. Certaines mesures seraient maintenues et d'autres abandonnées. Les projets pilotes suisses dont la Broye faisait partie ont fait naître des doutes sur les SAR.

ASSOCIATION PAYSAGE GRUYERE-VEVEYSE

Q : Est-ce que les montants versés seront identiques à l'avenir ?

VA : L'OFAG prévoit une enveloppe globale de 10 millions de francs pour les SAR. On n'a pas plus d'informations actuellement. **A. Dupasquier** relève que les montants versés à l'agriculture ne vont pas aller en augmentant.

Q : Les programmes réseaux écologiques et qualité du paysage sont des démarches volontaires tandis que les SAR sont demandées par l'OFAG, la question du financement des biologistes par les paiements directs se pose.

VA : C'est une bonne question, il faudrait voir avec Sophie Ortnier si elle a plus d'informations à ce sujet.

H. PV : Le canton n'envisage pas de subvention à ce stade.

G. Chollet remercie **A. Dupasquier** pour le travail effectué comme président et **L. Lapierre** pour la tenue des comptes et du secrétariat.

A. Dupasquier remercie ses collègues du comité et **L. Lapierre** pour leur travail ainsi que l'UPF et Grangeneuve pour leur soutien.

Le président clôt l'assemblée à 20h30.

Granges-Paccot, le 14 mars 2022

Le Président



Auguste Dupasquier

La Secrétaire



Luciane Lapierre